DLP 14-6-84377434

Avertissements agricoles

SPV

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Bulletin n° 14
Le 07 juin 1984

ARBORICULTURE

TOUTES ESPECES

COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier sur pêcher) - SI NECESSAIRE.

Dans les parcelles hébergeant l'un de ces ravageurs on interviendra à l'apparition des jeunes larves à partir du 10 Juin en régions précoce et moyenne avec un produit à base de méthidathion (Ultracide) : 40 g M.A./hl. On renouvellera ce traitement 15 jours après la première application.

DELAI DES TRAITEMENTS AVANT RECOLTE - AUX DOSES NORMALES D'EMPLOI.

Nous rappelons que l'usage des matières actives suivantes est INTERDIT sur arbres fruitiers:

- *à moins de 42 jours de la récolte* :

monocrotophos (Azodrin, Nuvacron).

- *à moins de 30 jours de la récolte* :

amitraze (Maïtac, Tudy), azocyclotin (Péropal), cyhexatin (Mitacid, Plictran,) dialiphos (Torak, vamidothion (Kilval, Sépaphid).

- *à moins de 21 jours de la récolte* :

acéphate (Orthène), binapacryl (Ambox), déméthon-s-méthyl sulfone (Gusathion MS), fenpropathrin (Danitol), méthamidophos (Tamaron, Orthotox), ométhoate (Folimate), oxydéméton méthyl (Anthonox, Métasystémox), phosphamidon (Dimécron), pyrimicarbe (Pirimor), propargite (Omite).

- *à moins de 15 jours et 7 jours de la récolte* :

Près d'une cinquantaine de matières actives. Se reporter au delà d'emploi marqué obligatoirement sur l'étiquette de l'emballage de la spécialité commerciale les contenant.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU PRUNIER ET DU POIRIER : MAINTENIR LA PROTECTION.

Poursuivre la recherche des foyers primaires aggravant les risques. Ceux-ci ont été observés pour l'instant peu nombreux, mais jusqu'à 600 m d'altitude (Rourebeau). Demeurer très vigilents, les projections d'ascospores sont encore très importantes.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT.

Bien que les conditions climatiques demeurent peu favorables, il convient de renouveler les traitements en régions de basse et moyenne altitude en fonction des produits et des risques locaux. Aucune capture à Rourebeau (600 m).

TORDEUSE DE LA PELURE : (Pandémis héparana) - ATTENDRE UN PROCHAIN AVIS.

MINEUSE CERCLEE : (L. scitella) sur pommier : DEBUT DES PREMIERES MINES

En régions de basse altitude (Comtat). Un traitement au méthomyl (Lannate) sera appliqué dès maintenant dans ces régions en vergers atteints en 1983 et ceux devant avoir leurs fruits exportés notamment vers le Canada. En zone de moyenne altitude 200 à 300 mètres, attendre au moins 8 à 10 jours avant d'intervenir, présence des premières mines pas encore observée.

OIDIUM : POURSUIVRE LA PROTECTION.

P 288

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

Quartier Cantarel - B.P. 95 84140 MONTFAVET - Téléphone : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : EDITION GENERALE 100 F - TOMATE 45 F - VITI. VAR 45 F - CERISIER 45 F

ARBRES FRUITIERS NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER SUR FRUITS : ATTENDRE UN PROCHAIN AVIS.

MONILIA ET CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER : MAINTENIR LA PROTECTION.

En fonction de la sensibilité de la variété, de la pluviométrie et de la date de récolte.

MOUCHE DE LA CERISE.: ETENDRE LA PROTECTION LARVICIDE.

Traiter à partir du 12-13 Juin en zone plus tardive (250-350 m) : Cucuron, St-Saturnin d'Apt, Villes sur Auzon, Vaison la Romaine.

La renouveler dans les régions plus précoces tous les 10 jours et en fonction de la date de récolte.

TEIGNE ET PSYLLE DE L'OLIVIER :

Dans les Oliveraies où les chenilles de la Teigne occasionnent habituellement des dégâts, un traitement est à prévoir juste avant l'ouverture des premières fleurs (stade F).

On pourra utiliser un des insecticides suivants :

- bacillus thuringiensis (Bactospéine, Dilpel) dose suivant spécialité. Préserve le maximum d'auxiliaires.
- carbaryl (Kumital, Carbatox, Sevin) 125 g M.A./hl ou poudrage.
- diméthoate (nombreuses spécialités) 50 g M.A./hl. Efficace également sur le psylle (ou coton).

CYCLOCONIUM ET FUMAGENE SUR OLIVIER : ATTENTION AU CYCLOCONIUM.

Si une présence de CYCLOCONIUM ou de la FUMAGINE est observée, on ajoutera un fongicide cuprique à la dose de 250 g de cuivre par hectolitre.

CULTURES LEGUMIERES

SOUS-ABRIS

MOELLE NOIRE DE LA TOMATE :

Cette maladie sévit particulièrement au cours de longues périodes pluvieuses. Les plantes atteintes jaunissent puis dépérissent, leur tige se creuse et la moelle noircit.

Limiter les apports d'azote et éventuellement effectuer des pulvérisations avec un produit à base de cuivre.

BOTRYTIS SUR TOUTES CULTURES :

Intervenir dès les premiers symptômes.

PLEIN CHAMP

. MOUCHE DU CHOU SUR NAVET :

Le vol reprend. Effectuer une pulvérisation sur les navets désinsectisés depuis plus de 2 mois et qui seraient ramassés après le 20 juin.

. MOUCHE DE LA CAROTTE :

Vol nul.

TEIGNE DU POIREAU :

Vol nul.

MELON :

MALADIES DU FEUILLAGE :

Des attaques de cladosporiose ou d'anthracnose sont susceptibles de se produire. Assurer une protection avec un produit à base de manèbe ou mancozèbe (Nombreuses spécialités).

POURRITURE DES FRUITS :

Surveiller d'éventuelles attaques. Intervenir si nécessaire avec un produit à base d'iprodione (Kidan, Rovral) ou vinchlozoline (Ronilan).

VIGNE

MILDIOU : MAINTENEZ LA PROTECTION.

Trois foyers primaires ont été découverts à ce jour :

- DROME : VINSOBRES (fin Mai)
- GARD : BEAUCAIRE (fin Mai)
- VAR : ST-TROPEZ (mi- Mai)

Nous vous conseillons donc de maintenir la protection mildiou préconisée dans le bulletin du 24 Mai, d'autant plus que nous approchons de la floraison en zones précoces.

Compte tenu du temps instable, il est préférable de retenir des spécialités contenant des matières actives pénétrantes ou systémiques. Nous vous rappelons également qu'un produit classique (de contact) est lessivé après une pluie de l'ordre de 20 mm.

BOTRYTIS : SOUVENT PRESENT SUR FEUILLES ET SARMENTS DE GRENACHE.

La période fraîche et humide de la fin Mai-début Juin a été favorable au développement du botrytis et de nombreuses tâches sont observées sur feuilles, en particulier sur grenache. (attention de ne pas assimiler ces tâches avec le mildiou).

En cas de présence de botrytis, on réalisera un traitement avec une spécialité anti mildiou contenant l'une des matières actives suivantes.

- folpel,
- captafol,
- dichlofluanide.

NOTE BOTRYTIS CI-JOINTE :

Cette note fait le point sur la résistance du botrytis aux imides cycliques.

Ce problème n'est pas rencontré dans notre région.

Nous vous rappelons simplement que les quatre traitements (méthode standard A.B.C.D.) doivent êtres exceptionnels et qu'il convient,si possible,de se limiter à 2 applications annuelles avec ces matières actives.

Compte tenu des moyens dont nous disposons actuellement (modélisation), nous nous efforcerons de vous conseiller sur l'opportuniuté de ces traitements.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : TRAITEMENT CURATIF SUR PREMIERE GENERATION DECONSEILLE A CE JOUR.

Le premier vol s'achève ou est achevé en toutes zones. Les conditions climatiques ont été défavorables aux dépôts et à l'évolution des pontes.

Les observations réalisées à ce jour en zones précoces et habituellement infestées (Chateauneuf du Pape, Courthezon, Berre, Puget...) laissent apparaître de faibles infestations toujours inférieures à 25 glomérules pour 100 grappes.

En conséquence, un traitement curatif sur première génération sera souvent inutile, puisque le seuil d'intervention de 200 glomérules pour 100 grappes est loin d'être atteint pour l'instant.

Si nécessaire, notre prochain bulletin fera le point sur ce ravageur.

T 289

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.)

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques SUMISCLEX (procymidone), RONILAN et RONILAN SP (vinchlozoline), ROVRAL et KIDAN (iprodione) a provoqué le développement de souches résistantes de Botrytis qui vient dégrader plus ou moins rapidement l'efficacité de ces produits.

En 1983, malgré une réduction des interventions avec l'abandon de la méthode standard basée sur 4 applications systématiques, **le phénomène est encore en extension** dans les zones déjà touchées en 1982. Cependant, **les situations sont très différentes selon les vignobles** et les pertes d'efficacité des produits dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années antérieures, à l'échelle de la parcelle mais également de la région.

Suite à la dernière campagne, nous pouvons classer les vignobles en trois zones :

– **des régions (zone 1)** où les produits ont perdu leur efficacité et **où les souches résistantes** dominent très largement au vignoble : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais.

– des vignobles (zone 2) où la résistance n'est pas généralisée mais où elle peut être localement forte : Alsace, Beaujolais, Jura et Val de Loire. Les imides cycliques ont ici une efficacité réduite, voire même nulle dans les secteurs les plus touchés qui correspondent souvent à des situations ayant reçu plus de 2 traitements qui se classent alors en zone 1. Ailleurs, où les applications ont été moins fréquentes, nous observons encore des efficacités moyennes, voisines de 50 %.

– dans les autres vignobles (zone 3) comme Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence Côte d'Azur et Corse, les imides cycliques gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %).

Il convient donc, pour 1984, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

• Les mesures prophylactiques sont indispensables

– Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

– L'application de traitements préventifs contre les attaques de deuxième et éventuellement de troisième génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

– Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

– La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées. Cette action ne sera marquée que s'il y a des risques Botrytis pendant la lutte mildiou.

• Lutte chimique «Botrytis»

ZONE 1 : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais

Il est indispensable d'arrêter, si cela n'a déjà été entrepris dès la campagne précédente, tout traitement avec une spécialité à base d'imides cycliques ; l'utilisation de ces produits ne permettant que de maintenir le potentiel de résistance sans espoir d'obtenir une efficacité pratique intéressante. Les viticulteurs de ces régions doivent être conscients qu'aucune solution de remplacement aussi efficace que l'emploi des imides cycliques n'existe et que toutes les mesures proposées seront imparfaites en cas d'un développement important de la maladie. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitement localisé sur les grappes) qui seront appliquées en fonction des risques encourus aux stades de la méthode standard ou éventuellement à d'autres périodes. Les dates de ces interventions seront précisées par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). On utilisera les produits suivants : EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL L (5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.
Compte-tenu des problèmes que peuvent poser ces spécialités sur les fermentations, après la véraison, il est préférable de ne retenir que les produits cupriques.

ZONE 3 : Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur et Corse

Il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels seraient un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

ZONE 2 : Alsace, Beaujolais, Jura, Val de Loire

La stratégie de traitement sera adaptée à la gravité de la situation. En l'absence d'informations précises (tests sur la résistance), la situation sera appréciée par le comportement des imides cycliques en 1983. On évitera de dépasser 2 applications imides cycliques au cours de la campagne et, dans les parcelles où le niveau de protection a été nul en 1983 ; il sera préférable de suivre la stratégie définie pour la zone 1.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, en tenant compte de l'ensemble des éléments à leur disposition en intégrant notamment les données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (ACTA) dans leur système de prévision collectif afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.